



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 septembre 2017

### **CROISSANCE DES ENR : UNE ACCELERATION MASSIVE D'ICI 2020 EST INDISPENSABLE**

**Le Commissariat général au développement durable a publié vendredi le « *Suivi de la directive 2009/28/CE relative à la promotion de l'utilisation des énergies renouvelables* » qui fait le point sur le développement des EnR en France en 2016.**

Selon les données publiées, la France n'a réalisé que les deux tiers de l'objectif fixé pour 2020 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des énergies renouvelables. Ces résultats confirment les craintes exprimées par le SER depuis plusieurs années : sans une accélération massive du développement des EnR, la France ne sera au rendez-vous des engagements qu'elle avait pris pour 2020, soit 23 % d'énergies renouvelables dans sa consommation finale.

Selon le rapport du CGDD, les énergies renouvelables représentent 15,7 % de notre bouquet énergétique fin 2016. Cette part a augmenté de 6,5% depuis 2005 grâce à la montée en puissance des biocarburants, des PAC et de la filière éolienne terrestre, ainsi qu'au développement du solaire photovoltaïque et de la biomasse pour le chauffage. Avec le rythme constaté en 2016, la part des EnR atteindrait 19% fin 2020.

*« Pour redresser la trajectoire et parvenir à l'objectif que la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe pour 2030, soit de 32 % d'énergies renouvelables dans notre consommation, il est urgent de mobiliser toutes les filières et de mettre en œuvre très rapidement les mesures opérationnelles que nous avons proposées au Gouvernement dès cet été. Le SER a, en effet, identifié des actions concrètes et immédiates, qui portent sur les aspects juridiques, économiques, techniques et industriels. Nous sommes convaincus qu'elles permettront d'accélérer le rythme de développement des énergies renouvelables pour être au rendez-vous 2030 »,* déclare Jean-Louis BAL, Président du SER.

[Lien](#) vers Synthèse du livre blanc

[Lien](#) vers rapport CGDD

**Contact presse** : Françoise JOUET, ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr))

01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

**Le Syndicat des énergies renouvelables** regroupe 360 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (**FBE**), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (**SOLER**), solaire thermique et thermodynamique.

**Pour suivre le SER** : [www.enr.fr](http://www.enr.fr) - **twitter** : @ser\_enr - **LinkedIn** : Syndicat des énergies renouvelables